



## Elements présents a la visite mais plus à l'entrée dans le logement

Par **papier**, le **11/03/2024** à **19:41**

Bonjour,

Nous avons visité une maison à louer, où une gouttière était présente. Les anciens locataires avaient déjà fait leur état des lieux de sorties.

Nous avons eu le mauvais constat de ne plus la trouver le jour de l'état des lieux d'entrée. Il n'y a eu aucune mention que celle-ci disparaîtrait entre temps.. Est-ce que nous avons moyen d'en réclamer une ?

Elle apparaît sur nos photos lors de la visite et dans la visite virtuelle. Elle aurait bien été utile en ces jours pluvieux...

Merci pour votre aide.

Par **yapasdequoi**, le **11/03/2024** à **20:54**

Bonjour,

Il fallait le signaler AVANT de signer le bail et si cette gouttière était si importante, refuser de prendre le logement.

Par **Visiteur**, le **11/03/2024** à **20:58**

BON?JOUR... Si vous possédez des photos, adressez une copie avec un courrier R/AR au bailleur pour demander la remise en place . Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pourriez envisager de saisir le médiateur.

Avant tout, **l'ADIL** locale ou départementale peut vous renseigner juridiquement.